

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la communauté de communes Quercy Blanc est arrêté

Qu'est-ce que le PLUI ?

C'est un *document d'urbanisme* qui définit le *projet politique* et les *règles d'aménagement de construction et d'utilisation des sols* sur l'ensemble du territoire du Quercy Blanc.

A son approbation, *il remplacera les PLU communaux et les cartes communales.*

Retour sur les orientations d'aménagements programmés, le règlement écrit et le zonage

Le travail mené sur le zonage, le règlement écrit et orientation d'aménagement programmé a permis de traduire les ambitions du PADD et de l'état en matière d'aménagement du territoire.

Cette étude a été soumise à l'évaluation environnementale afin d'anticiper l'impact des futurs aménagements sur les espaces agricoles, naturels et forestiers.

Durant le mois de juillet 2022, ce travail a été présenté lors de **deux réunions publiques** sur Montcuq-en-Quercy-Blanc et Castelnau Montratier-Sainte Alauzie.

Où en sommes-nous ?

Le 6 décembre 2022, le conseil communautaire a arrêté le projet de PLUI et la concertation.

L'ensemble des communes du territoire ont ensuite donné un avis sur le projet.

Le dossier sera disponible en format numérique sur le site internet de la communauté de communes du Quercy Blanc (adresse mentionnée ci-dessous) courant janvier.

Événement à venir...

Une enquête publique pour consulter la population aura lieu pour échanger sur le projet d'élaboration du PLUI (voir schéma ci-dessous). Elle sera programmée courant mars avril.

Suite à cette enquête, nous clôturerons les **registres de concertation** pour procéder à l'approbation du document d'urbanisme.

Le PLUI de la communauté de communes du Quercy Blanc devrait être en vigueur à partir du 3^{ème} trimestre 2023.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur **le site internet** de la Communauté de Communes du Quercy Blanc <http://www.ccquercyblanc.fr> ou contacter le service urbanisme : Tél : **06 07 97 57 20** ; Mail : urbanisme@ccquercyblanc.fr

